

CONVOCATION DU 03 OCTOBRE 2025

Le conseil municipal de SOMLOIRE se réunira le vendredi 03 octobre 2025 en séance ordinaire, à 20 heures 00 minute à la salle de conseil de SOMLOIRE.

ORDRE DU JOUR :**1- SIÉML :**

- Nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché d'achat et de fourniture de gaz naturel.

2- PERSONNEL COMMUNAL :

- Formation pour les agents communaux travaillant au restaurant scolaire
- Recrutement d'un prestataire de service
- Participation obligatoire de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation

3- LOTISSEMENT LA COULÉE VERTE :

- Vente d'une parcelle

4- DIVERS :

- Tarifs des photocopies
- Vote des tarifs 2026 : les tarifs des locations de salles ainsi que les concessions du cimetière pour l'année 2026
- Demande d'une mise en circulation du parking de l'église
- Demande de soutien financier adressée par l'école de Somloire pour l'intervention d'une école de cirque

5- COMMISSION VIE SOCIALE :

- Exposition « Nos habitants ont du talent » à la Résidence Vill'âge l'Epinette

6- COMMISSION AMÉNAGEMENT DES BATIMENTS DU TERRITOIRE ET DE LA GESTION DE L'EAU :

- Bâtiments communaux :
- Club House terrain de football
- Travaux église

7- COMMISSION CADRE DE VIE :

- Bulletin municipal 2025 n°46
- Les illuminations des fêtes de fin d'année

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 03 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 septembre 2025, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CRÉTIN Sébastien, Maire.

Présents : CRÉTIN Sébastien, COULONNIER Dolorès, CHOUTEAU Jérôme, FESTOC Laurent, FRAPPREAU Thomas, BLIN Aurélie, CHABAUTY Sébastien, LANGLOIS Céline. PLARD Stéphanie, JOUTEAU Aurélien, FRAPPREAU Thomas, CAILLÉ Gaylord, DOUBLET Noémie, BLIN Aurélie, PLARD Stéphanie, JOUTEAU Aurélien, DOUBLET Noémie, CAILLÉ Gaylord

Absent(e)s excusé (e)s: ROUILLARD Laëtitia, CHUPIN Thomas

Secrétaire de séance : CHABAUTY Sébastien

Validation du procès-verbal du 05 septembre 2025 :

Le conseil municipal valide le procès-verbal à l'UNANIMITÉ

1- SIÉML :

- Nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché d'achat et de fourniture de gaz naturel

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Le SIÉML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1^{er} janvier 2026, dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics. La commune de Somloire souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIÉML est coordonnateur, La convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

Le Conseil Municipal accepte la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public et de fournitures d'énergies avec Engie.

2- PERSONNEL COMMUNAL :

- Formation pour les agents communaux du restaurant scolaire

Pour faire suite aux échanges avec le personnel du restaurant scolaire et à la suite de la dernière réunion de la commission, une analyse des pratiques professionnelles (APP) a été proposée.

La formation exécutée par le centre de formation « O cœur de la famille » se déroulera dans la salle de réunion de la mairie pour une durée de 6h00 avec 1 séance par trimestre pour un coût de 510€.

- Recrutement d'un prestataire de service

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Hugo Déferles, qui travaille depuis mai aux espaces verts, a fait les démarches pour devenir auto-entrepreneur et qu'il souhaite établir un contrat annuel afin de pérenniser le partenariat.

Le Conseil municipal accepte l'établissement du contrat pour une durée de 1 an, à raison de 18h hebdomadaire, et charge M le Maire d'en établir les modalités. Le prestataire présentera une facture mensuelle à la collectivité.

- Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation

M le Maire informe le conseil de la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, au financement de la protection sociale complémentaire, de leurs agents relatifs aux garanties de protection sociale complémentaire.

Cette participation peut intervenir au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

A compter du 01/01/2026, la collectivité participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail. L'agent devra présenter un justificatif de la labélisation de sa protection sociale complémentaire.

3- LOTISSEMENT LA COULÉE VERTE :

- Vente d'une parcelle

La commune de Somloire a cédé la parcelle n°23 cadastrée E 937, et située au 22 rue de la Valériane, dans le Lotissement *La Coulée Verte*. L'acte de vente a été établi par M Maître Pasqualini, notaire à Coron. Le montant de la vente est de 16850€ TTC

4- DIVERS :

M le Maire rappelle qu'une enquête publique est menée dans le cadre de l'élaboration du PLUI-H de Cholet Agglomération. Celle-ci se tiendra du lundi 13 octobre au vendredi 14 novembre. Une permanence sera tenue le 5 novembre de 14h00 à 17h00 à la mairie de Somloire par M Bertrand Monet commissaire enquêteur.

- Tarifs des photocopies

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs des photocopies sans augmentation pour l'année 2026.

PARTICULIERS		
Format A4	NOIR ET BLANC RECTO	0,30 €
Format A4	NOIR ET BLANC RECTO/VERSO	0,40 €
Format A4	COULEUR RECTO	1,00 €
Format A4	COULEUR RECTO/VERSO	1,70 €
Format A3	NOIR ET BLANC RECTO	0,50 €
Format A3	NOIR ET BLANC RECTO/VERSO	0,55 €
Format A3	COULEUR RECTO	1,50 €
Format A3	COULEUR RECTO/VERSO	2,50 €
Plus de 10 photocopies		0,15 €
CV demandeurs d'emploi (10 gratuites puis)		0,30 €
Ramette de 500 feuilles		10,00 €
ASSOCIATIONS		
Format A4	NOIR ET BLANC RECTO	0,10 €
Format A4	NOIR ET BLANC RECTO/VERSO	0,15 €
Format A4	COULEUR RECTO	0,15 €
Format A4	COULEUR RECTO/VERSO	0,20 €
Format A3	NOIR ET BLANC RECTO	0,20 €
Format A3	NOIR ET BLANC RECTO/VERSO	0,20 €
Format A3	COULEUR RECTO	0,20 €
Format A3	COULEUR RECTO/VERSO	0,20 €

- Vote des tarifs 2026 : les tarifs des locations de salles ainsi que les concessions du cimetière pour l'année 2026 ne seront pas augmentés.

	Tarifs 2026 En €
CONCESSION CIMETIERE : LE M2	55,00
COLUMBARIUM	
30 ans	760,00
CAVURNES	
30 ans	545,00

TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES à compter du 1er janvier 2026				
	Locataire de SOMLOIRE	Locataire extérieur de SOMLOIRE	Association SOMLOIRE	Association extérieur SOMLOIRE
Salle des aînés (50 m ² 40 personnes assises, 50 personnes debout)				
Réunion	Gratuit		Gratuit	
Location journée (pas de réservation)	35 €			
Caution	100 €			
Salle annexe (150 m ² 120 personnes assises, 150 personnes debout)				
Réunion	Gratuit		Gratuit	
Rassemblement lié à un décès	Gratuit			
Vin d'honneur mariage	80 €	92 €		
Fête journée (jusqu'à 22 heures)	115 €	132 €	50 €	132 €
Fête journée + nuit (Lendemain avant 10 heures)	180 €	207 €	125 €	207 €
Fête weekend	240 €	276 €	165 €	276 €
Location pour formation 8 heures /19 heures	20 €	23 €		
Forfait ménage 85 € Nettoyage personnel communal	28€/H	28€/H	28€/H	28€/H
Caution	300 €	300 €	300 €	300 €
Salle de sports (1000 m ² 800 personnes assises, 1000 personnes debout)				
Vin d'honneur	115 €	132 €		
Fête journée jusqu'à 22h (concours marché)	150 €	173 €	100 €	173 €
Fête journée + nuit (Lendemain avant 10 heures)	200 €	230 €	150 €	230 €
Fête weekend	250 €	288 €	190 €	288 €
Disco			290 €	350 €
Forfait ménage 110 € Nettoyage personnel communal	28€/H	28€/H	28€/H	28€/H
Caution	500 €	500 €	500 €	500 €

- Demande d'une mise en circulation du parking de l'église

M le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la mairie par les associations OGEC et APEL de Somloire. Ces dernières sollicitent l'aménagement de la place de l'église, situé à proximité de l'école, pour mettre un sens unique de circulation. Selon elles, cette mesure permettrait de faciliter la fluidité du trafic.

M le Maire rappelle les dispositions légales relatives à la sécurité sur les parkings, l'importance du respect du code de la route ainsi que l'utilisation optimale des places disponibles. Il précise que le stationnement de véhicules devant le parvis de l'église ne respecte pas la réglementation et compromet la sécurité des riverains et des enfants.

Après discussion, les membres du conseil municipal expriment leur souhait de maintenir la circulation dans les deux sens sur ce parking.

- Demande de soutien financier adressée par l'école de Somloire pour l'intervention d'une école de cirque

Dans le cadre du thème de l'année, l'école de Somloire souhaite faire intervenir une école de cirque durant une semaine. Les enfants participeraient à différents ateliers de découverte et de pratique des arts du cirque. Cette semaine se clôturerait par un spectacle présenté aux habitants de la commune.

Le devis de l'école du Cirque s'élève à 3 500 € TTC

Après discussion le conseil donne un avis favorable pour une participation à ce projet. M le Maire prendra contact avec la directrice de l'école et les responsables OGEC et APPEL, afin d'obtenir davantage de précisions concernant le projet et la demande de subvention.

5- COMMISSION VIE SOCIALE:

- Exposition « Nos habitants ont du talent » à la Résidence Vill'âge l'Epinette

Du 18 octobre au 22 octobre 2025, une exposition de vannerie et de créations en bois, réunissant professionnels et amateurs, se tiendra chaque après-midi de 15h à 18h au restaurant scolaire.

Le public pourra y découvrir divers objets réalisés, tels que des corbeilles, des paniers ou encore des structures de bois.

6- COMMISSION AMÉNAGEMENT DES BATIMENTS DU TERRITOIRE ET DE LA GESTION DE L'EAU :

- Bâtiments communaux :

- Club House

La commission a soumis plusieurs propositions pour la réhabilitation du plafond du club-house, comprenant le remplacement des dalles, la remise en peinture de l'ossature métallique, l'installation de dalles lumineuses, l'isolation ainsi que la rénovation du sol situé derrière le bar.

Le devis de fournitures de Bastien Rompillon a été retenu pour un montant de 5 581.00 € TTC. Des bénévoles se chargent de réaliser les travaux.

- L'édifice religieux

Les membres du conseil envisagent l'installation de témoins sous la voûte de l'église, pour une période de 12 mois, afin de mesurer l'évolution de la voute avant de refaire les joints. Cette mesure fait suite à la chute de joints au-dessus de l'harmonium. Pour permettre la mise en sécurité, un aménagement sera réalisé au niveau de l'emplacement de la chorale.

Le devis de la société Etienne Cottenceau, s'élevant à 2 050,20 € TTC, a été retenu.

Des fuites ont été constatées dans l'enceinte de l'église. Le devis de l'entreprise Coutant, d'un montant de 8 121,56 € TTC, concernant la reprise du chéneau en zinc, a été présenté et validé.

7- COMMISSION CADRE DE VIE :

- Bulletin municipal 2025 n°46

Le bulletin municipal de décembre 2025, n°46, sera tiré à 500 exemplaires par la société ICI. Le coût total de réalisation s'élève à 3 882.40€.

- Les illuminations des fêtes de fin d'année

Laurent FESTOC, accompagné des membres de la commission « carde de vie », a présenté au conseil les propositions de décoration de Noël. Pas de changement sur les couleurs cette année. Le Coût de la location s'élève à 2 337,84 € TTC

A 23 h 30, l'ordre du jour étant clos, M le Maire clôt la séance.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au **mardi 04 novembre 2025 à 20 h 00**
à la salle de conseil.